

Le référent handicap accompagne les élèves et étudiants en situation de handicap. Il est la personne ressource dans la mise en œuvre, la coordination et le suivi des actions engagées par les instituts pour assurer la mise en place des mesures nécessaires de par la situation de handicap. Il est nécessaire de définir une quotité de temps et des indicateurs simples permettant de suivre la réalisation de sa mission (nombre de personnes suivies, actions menées, % de réussite aux diplômes...).

Quelles sont les principales missions du référent handicap ?

Les missions du référent handicap doivent être décrites dans une fiche de poste ou une fiche de mission adaptée au contexte et aux besoins de l'institut.

1. Assurer le suivi des situations

- Recenser les étudiants et/ou élèves en situation de handicap
- Effectuer les demandes d'aides et de formation en lien avec ses partenaires et les autres acteurs ressources
- Assurer le suivi individuel des élèves et/ou étudiants le temps de la formation

2. Accompagner la mise en accessibilité universelle de l'institut

- Définir ou participer à la définition de la politique handicap de l'institut
- Développer et mettre en œuvre les actions qui en découlent
- S'assurer de l'accessibilité des locaux de l'institut

3. Sensibiliser et informer

- Accueillir, informer, orienter les étudiants et élèves sur l'existence et le rôle du référent handicap
- Animer ou organiser des actions de sensibilisation des étudiants et/ou élèves
- Sensibiliser les équipes de l'institut
- Être le relais des établissements d'accueil en stage pour tout besoin lié à la situation de handicap
- Accompagner la démarche de RQTH des élèves et étudiants

4. Développer les partenariats internes et externes

- Favoriser la pluridisciplinarité dans l'accompagnement des situations individuelles de handicap
- Mettre en place les réseaux nécessaires (internes et externes) pour coordonner et suivre les situations de handicap
- Faciliter et/ou organiser la mise en œuvre des aménagements avec les acteurs concernés et l'étudiant/élève

Les compétences attendues :

Le référent devra connaître :

- La réglementation en matière de handicap
- Les différents types de handicap et les problématiques associées
- Les dispositifs d'aides
- Les acteurs internes et le fonctionnement de la structure
- Les principaux financeurs

Le référent devra disposer des aptitudes suivantes :

- S'adapter et être ouvert d'esprit
- Être empathique
- Travailler en équipe
- Faire preuve de discrétion
- Avoir des dispositions relationnelles : dialogue, facilitation, conciliation
- Connaître les référentiels métiers et les contraintes métiers

A ne pas oublier :

- X Appréhender les situations avec neutralité, sans jugement ni discrimination.
- X Poser des questions relatives à l'état de santé ou la maladie, ou laisser s'étendre sur sa vie privée n'est pas autorisé dans le 1^{er} cas ou souhaitable dans le 2nd cas.
- X Conduire un entretien avec empathie, factueliser et mettre en place les modalités de compensation du handicap, évaluer l'intégration d'une personne en IFSI et lieux de stage.
- X Évaluer l'aptitude médicale à la formation : vous n'êtes pas médecin. La visite médicale auprès du médecin agréé ou la médecine professionnelle permettra de valider l'aptitude à la formation et aux stages.